

VOISINAGE :--

..... 2155
 se fait la signifi-
 1571a
 compris..... 1575
 1576 à 1578
 1577
 1579
 toits..... 1580
 yé, ce qui lui est dû
 1581
 ursant à l'acheteur
 1582
 1583
 1584
 2161j
 2200
 1585
 1586
 l'informalités..... 1587
 1589, 1590
 2013
 757 à 802
 1368
 peut vivre avec ses
 ri..... 1352
 s sans être tenu du

 283
 608
 992
 993
 994 à 1000
 1001 à 1012
 1522 à 1531
 1776
 2197, 2198
 2455
 2505
 orte qui on provient.. 2509
 282, 283
 994 à 1000
 34
 507
 593
 501 à 506, 508

" servitudes quant aux murs..... 510 à 522
 " " quant aux fossés..... 523 à 526
 " " quant aux arbres..... 528 à 530
 " " quant au découvert..... 531
 " " quant aux haies 527 à 530
 " " quant aux eaux..... 501 à 503
 " " quant aux sources..... 502
 " " quant au bornage..... 504
 " " quant à la division et clôtures..... 505
 " " quant à la distance des constructions et à leur mode de
 construction..... 532
 " " quant aux vues :
 " " dans un mur mitoyen..... 533
 " " dans un mur non mitoyen..... 534, 535
 " " fenêtre d'aspect, galerie ou balcon..... 536 à 538
 :—Vide Vues.
 " " quant à l'égout des toits..... 539
 " " passage, quand exigible..... 540
 " " où et de quelle manière..... 541, 542
 " " par qui dû en certains cas..... 543
 " " quand le droit s'éteint..... 544
 VOITURIER, sujet aux obligations de l'aubergiste quant au soin des choses
 qui lui sont confiées..... 1672, 1802, 1803
 " ses obligations quant au transport..... 1073
 " sa responsabilité..... 1074 à 1077
 " n'est pas responsable des cas de force majeure..... 1078
 " ses droits..... 1079, 1080
 VOLEUR ne peut prescrire, non plus que ses héritiers..... 2208, 2208
 VOLONTÉ du testateur gênée quant à la modification ou révocation de son
 testament..... 893
 " quant à la validité des contrats..... 984, 986
 VUE sur le voisin ne peut être pratiquée dans un mur mitoyen..... 533, 537
 " de quelle manière le peut être dans un mur de séparation non mitoyen... 534, 535
 " quelle distance requise pour vues droites, galeries ou balcons..... 539
 " quelle distance pour vues de côté..... 537
 " comment se calcule cette distance..... 538

